



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroport d'Orly

Question écrite n° 21485

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'avenir de l'aéroport d'Orly. L'annonce récente du projet gouvernemental de spécialiser l'aéroport d'Orly sur les vols de moins de 5 000 kilomètres suscite une vive polémique tant l'impact de ses répercussions est majeur sur le plan politique, économique et social. Ce projet remet en cause le statut intercontinental de l'aéroport d'Orly et va imposer un surcoût majeur aux compagnies aériennes autres qu'Air France contraintes de dédoubler leurs structures et leurs activités sur les deux aéroports d'Orly et de Roissy. Il révèle surtout l'incohérence d'une stratégie au bénéfice d'un développement équilibré de cette plate-forme aéroportuaire sans répondre au problème majeur de la demande croissante et non satisfaite du nombre de créneaux horaires. Face à un non-sens économique pénalisant les compagnies aériennes, risquant de faire d'Orly un sous-aéroport ou un instrument au seul bénéfice d'une compagnie, pouvant entraver la perspective de la croissance des activités d'Orly et un déséquilibre futur entre Roissy et Orly, il lui demande quelle suite il entend donner à ce projet aux lourdes conséquences pour le transport aérien. Il lui demande également s'il n'est pas temps de mettre fin à la mesure devenue aujourd'hui excessive de limiter l'activité d'Orly à 250 000 mouvements d'avions commerciaux par an.

Texte de la réponse

Dès son entrée en fonction, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a constaté que la plate-forme aéroportuaire d'Orly était inscrite dans une spirale de déclin et il était même question d'une limitation de ses capacités aux destinations européennes de l'espace Schengen. Il a donc engagé une profonde concertation pour dégager les conditions de son développement. Il lui apparut immédiatement que celui-ci était conditionné par une complémentarité avec l'aéroport de Roissy. Rencontres bilatérales, réunions avec les élus, syndicats, associations et responsables économiques, ont marqué les étapes de cette consultation qui s'est poursuivie le 14 décembre par la tenue d'une table ronde regroupant l'ensemble de ces acteurs. La réalité de ce déclin a été mise en évidence : départs de compagnies aériennes, pertes d'emploi (aux environs de 4 000 entre 1990 et 1997), pertes de taxe professionnelle pour les départements et les communes, mauvaises liaisons de transports en commun entre Orly-Roissy et entre Orly-Paris. Pour contrecarrer cette logique, le ministre souhaite bâtir avec tous les partenaires concernés un véritable plan global de développement de la plate-forme aéroportuaire, véritable poumon économique des deux départements qui l'accueillent. Ces mesures concernent aussi bien la question de l'emploi, le développement à Orly de vols point à point nationaux et européens, la fiscalité, la préservation de l'environnement, l'aménagement urbain et l'amélioration des accès terrestres à la plate-forme d'Orly-Rungis. Parmi celles-ci, il convient de retenir en particulier la volonté de stabiliser l'emploi public (Air France, ADP et DGAC), de créer une agence de développement économique, d'améliorer les aides à l'insonorisation (d'ores et déjà plusieurs milliers de riverains exclus de toute aide vont en bénéficier grâce au décret du 27 novembre dernier), et de réaliser un tramway entre Villejuif et Juvisy). Ces propositions ont fait l'objet d'un débat et de propositions complémentaires des participants. Le président d'Air France a ainsi indiqué notamment que la compagnie était prête à investir à Orly pour développer son activité dans le domaine de la

maintenance industrielle des équipements des aéronefs et à ramener à Orly les vols à destination des Antilles. Le ministre a également retenu la proposition d'un syndicat de salariés d'ADP de conduire une étude d'impact économique du scénario proposé et de variantes à ce scénario. Sur cette base, le ministre poursuit la concertation sous la forme de réunions bilatérales. Il prendra les décisions définitives du plan global d'actions à mener pour le renouveau d'Orly d'ici à février-mars 1999.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21485

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6240

Réponse publiée le : 15 février 1999, page 944